

REPUBLIQUE DU TCHAD

UNITE- TRAVAIL-PROGRES

 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

 PRIMATURE

Ministère de l'Elevage
 Secrétariat Général

Ministère de l'Environnement et
 de l'Eau
 Secrétariat Général

Ministère de l'Agriculture
 Secrétariat Général

*ATELIER « ÉCONOMIE DES DISPOSITIFS DE FORMATION AGRICOLE ET
 RURALE » DAKAR. 27-28-29/11/2006*

COMMUNICATION DU TCHAD

COMITÉ PÉDAGOGIQUE INTER-ÉCOLES (COPIEC)

*‘Initiation à l’analyse économique des Dispositifs de Formation
 Agricole et Rurale au Tchad’
 Eléments de contexte et de perspectives*

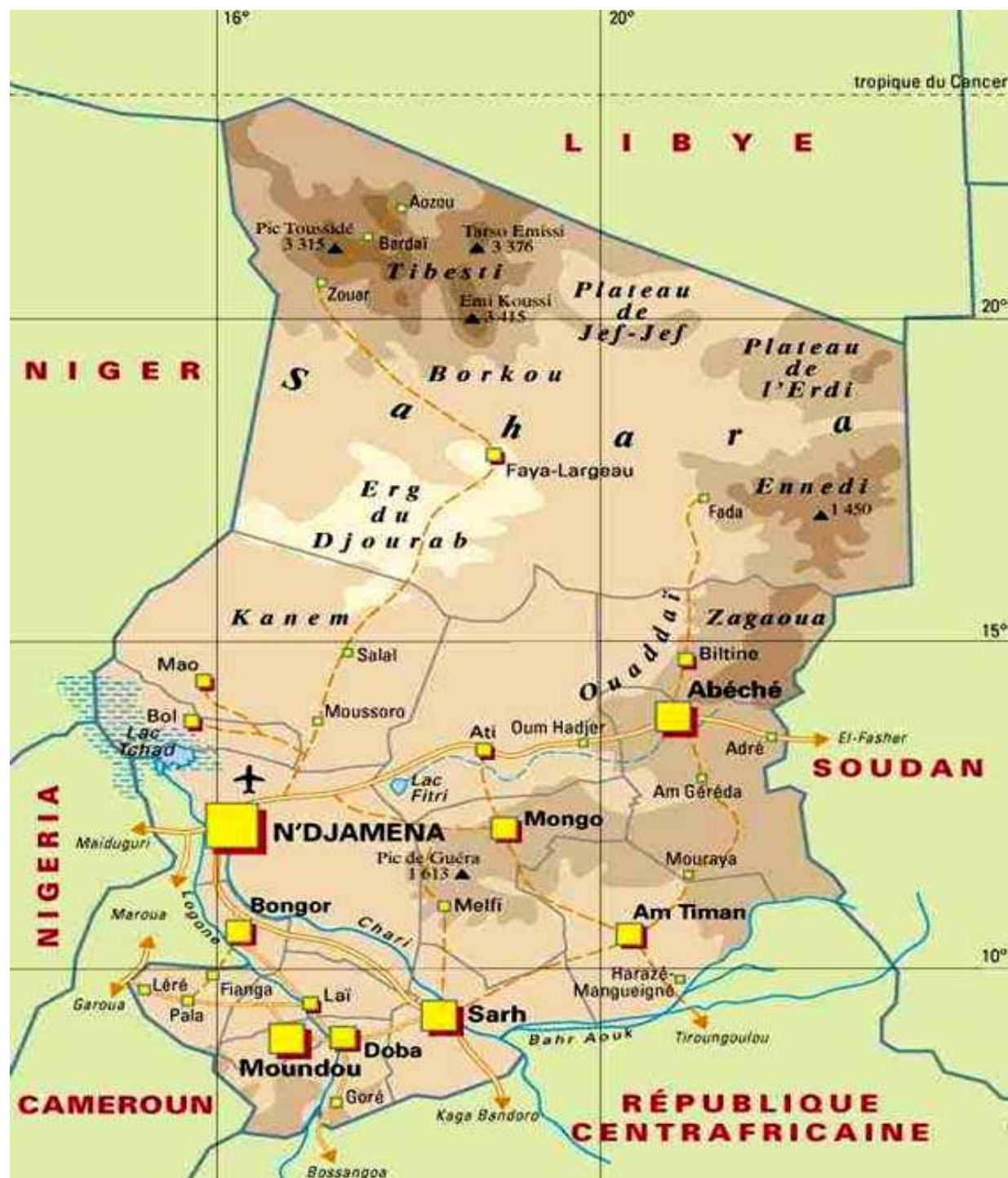
DOUMGO SANA SEVÉIA, Secrétaire Général du COPIEC

N'Djaména, novembre 2006

I.- GÉNÉRALITÉS SUR LE TCHAD

1.1.- SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Pays enclavé¹ au cœur de l'Afrique, le Tchad est une vaste pénéplaine de 1.284.000 Km², s'étendant du 8^{ème} au 23^{ème} degré de latitude Nord et du 4^{ème} au 24^{ème} degré de longitude Est entre la Libye au Nord, le Soudan à l'Est, la République Centrafricaine au Sud, le Cameroun, le Nigeria et le Niger à l'Ouest.



¹ Doublement enclavé : 2.000 Km du port le plus utilisé, Douala au Cameroun.

1.2.- FACTEURS DÉMOGRAPHIQUES ET GESTION DE L'ESPACE

Le recensement général de la population et de l'habitat de 1993 estime la population tchadienne à 6,28 millions avec un taux d'accroissement naturel de 2,5% correspondant à un indice synthétique de fécondité de 5,6 enfants par femme en âge de procréer. La population estimée en 2005 est de 8,6 millions d'habitants dont 80 % vivent en milieu rural et les jeunes de moins de 20 ans représentent 58 %. Un tel profil démographique a pour conséquence un doublement de la population en 2020 par rapport à son niveau de .

Il faut donc une forte croissance économique pour permettre à l'appareil de production d'absorber le nombre de nouveaux demandeurs d'emplois chaque année.

Par ailleurs la densité moyenne de 5,7 habitants/km² cache mal une diversité de situations caractérisée pour la zone saharienne, par un regroupement des populations sur de petites superficies autour des ouadis, tandis que la zone soudanienne fait face à un phénomène migratoire soutenu et irréversible incluant la tendance à la sédentarisation des transhumants et, de ce fait supporte la pression conjuguée des populations autochtones et des migrants ainsi que de leur cheptel. Quant à la zone sahélienne, elle se caractérise par de grands espaces faisant d'elle une zone de prédilection de l'élevage transhumant.

Il résulte de cette situation une pression de plus en plus forte sur les terres, en particulier en zones sahélienne et soudanienne où l'on observe d'une part, une importante dégradation des ressources naturelles de base avec la baisse de la fertilité des sols et, d'autre part, de graves conflits entre agriculteurs et éleveurs pour l'exploitation de ces ressources. Cette situation a une incidence négative sur les bases productives et la capacité des systèmes actuels de production à assurer la couverture des besoins alimentaires des populations tchadiennes.

Cet enjeu majeur devrait, dans le contexte actuel, être au centre de toute politique agricole, elle-même, indissociable de la politique globale de développement décentralisé engagé par les autorités tchadiennes depuis 2002.

1.3.- ÉLÉMENTS DE LA SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

Depuis son accession à l'indépendance, le Tchad a élaboré et mis en œuvre plusieurs plans nationaux de développement économique et social et des programmes d'ajustement structurel à partir de 1987. La réalisation de ces programmes devait se traduire concrètement par un meilleur accès aux services d'éducation, de santé, d'hygiène, à l'eau potable, à la sécurité alimentaire

De l'analyse de cette situation d'ensemble, il ressort un niveau de développement humain estimé à 0,403 en 1999, année pendant laquelle 6 tchadiens sur 10 accusaient un retard sensible en matière de longévité, de santé, d'éducation et de bien être.

Les raisons de cet échec des programmes sont, entre autres :

L'instabilité politique qui n'a pas toujours permis de mener à leurs termes ces différents plans et programmes ; la mauvaise programmation de certaines actions qui n'ont pris en compte ni le contexte local, ni les besoins de la population ; l'insuffisance de suivi de certaines actions en cours de réalisation ; la non implication de la base dans l'élaboration des programmes et politiques de développement ; le manque de durabilité des actions entreprises dans le domaine des infrastructures et de la formation

1.4.- ATOUS ET POTENTIALITÉS

Le Tchad dispose d'importantes ressources naturelles :

Des ressources en terre et en eau abondantes mais sous exploitées

La superficie des terres cultivables est estimée à 39 millions d'hectares, soit 30 % du territoire national dont seulement 2,2 millions d'hectares (soit 5,6%) sont annuellement cultivés. Les zones irrigables totalisent environ 5,6 millions d'hectares, mais seulement 7000 hectares sont effectivement irrigués. C'est dire que les ressources en terres sont largement sous exploitées.

Quant aux ressources en eau, elles sont constituées des cours d'eau permanents ou semi permanents, des nappes souterraines et des eaux de surface. Le volume des eaux souterraines varie de 263 à 455 milliards de m³ par an, avec un renouvellement de 20,6 milliards de m³.

L'utilisation judicieuse de ces ressources en eau permettrait d'assurer la sécurisation des productions agricoles.

Des ressources minières abondantes

Le sous-sol tchadien regorge de minerais que sont le sel, le natron, l'uranium, l'or, le diamant le kaolin, etc. pour la plupart non exploités mais le plus important est le pétrole. En effet, l'exploitation du pétrole générera des revenus substantiels au profit du Trésor Public : sur la durée de vie du projet, le Tchad touchera en moyenne 50 milliards de FCFA par an.

En effet, l'exploitation du pétrole donnera au gouvernement les ressources nécessaires pour la réalisation des actions contenues dans le Document de la SNRP, qui en retour amélioreront sensiblement l'environnement de la production, en particulier dans le secteur rural. De même, la création d'un environnement favorable au développement du secteur privé favorisera la diversification de l'économie.

Un cheptel estimé à 16-17 millions de têtes; ***Une faune sauvage*** abondante et variée et des ressources halieutiques non négligeables dont la pêche avec une production annuelle de 80.000 tonnes. ***Des productions ligneuses*** sont mal connues même si l'*Accacia senegal* ou gommier, sur un territoire d'environ 380.000 km² place le Tchad parmi les premiers producteurs de gomme arabique. ***Des populations de plus en plus organisées*** et disposées à participer au développement ; ***Une communauté internationale disposée*** à appuyer le pays de manière concertée.

1.5.- DÉFIS IDENTIFIÉS À RELEVÉ

(i) D'abord, un défi écologique ou le préalable de la protection de l'environnement, sans laquelle l'atout de l'abondance de ressources en terres, eaux, animales ou pastorales encore insuffisamment exploitées ne saurait en être un ; (ii) Vient ensuite le défi politique identifié à travers l'enracinement de la démocratie et la consolidation de la paix et de la sécurité: Devant la volonté d'engagement de la société civile dans la gestion des affaires du pays, la décentralisation effective du pouvoir contribuera à trouver un nouvel équilibre entre la démocratie représentative qu'organisent les institutions républicaines et la participation directe des populations à la gestion des affaires les concernant ; (iii) Il reste enfin à considérer le défi économique à travers l'impératif de la croissance durable sans laquelle le progrès social ne peut qu'être éphémère : La croissance sera durable parce qu'elle sera en harmonie avec la protection de l'environnement, elle le sera également parce que son profil sera accepté par les populations qui réclament la sécurité des biens et des personnes, une meilleure gouvernance et un appui multiforme aux initiatives locales ».

II.- CONTEXTE SECTORIEL

Le secteur rural occupe une place prépondérante dans l'économie du Tchad par sa contribution de manière constante au PIB (40 %) et son potentiel important de développement. Il constitue de ce donc un outil privilégié pour faire face aux nombreux défis auxquels le pays est confronté.

2.1.- CADRES STRATÉGIQUES ET ORIENTATIONS POLITIQUES DU GOUVERNEMENT

La Consultation sectorielle sur le Développement Rural (CSDR, N'Djaména, juin 1999), a réaffirmé la priorité du secteur rural dans le développement du pays. Les orientations définies à l'issue de la CSDR comprennent cinq axes stratégiques ² :

« (i) l'augmentation des productions à travers la diversification, l'accroissement de la productivité et la sécurisation alimentaire du monde rural ; (ii) l'émergence des filières compétitives grâce à l'amélioration des échanges et la promotion de nouvelles filières ; (iii) la gestion et la valorisation des ressources naturelles ; (iv) la promotion du monde rural basée sur la structuration du milieu et le transfert de responsabilités aux organisations rurales ; (v) l'amélioration de l'efficacité des interventions publiques ; et des stratégies d'accompagnement dans les domaines de l'éducation, de la santé et des communications ».

² Projet des Services Agricoles d'Appui aux Organisations des Producteurs (PSAOP): Manuel de Suivi du Secteur Rural (Version provisoire, mars 2003)

L'engagement effectif du processus de la mise en œuvre des orientations issues de la CSDR est marqué par la définition du plan d'intervention pour le Développement Rural (PIDR), traduction opérationnelle des axes de la CSDR. Une partie importante de la communauté des bailleurs de fonds ayant reconnu la CSDR inscrit désormais son action dans le PIDR, à travers le Mécanisme de Suivi du Secteur Rural (MSSR). Dans sa conception, le PIDR est un cadre stratégique multisectoriel, transversal de mise en cohérence de l'ensemble des interventions du développement rural du Tchad sur la base du principe de synergie d'actions. Coordonnées.

En 2002, deux programmes majeurs du PIDR ont été définis. Il s'agit (1) Du Programme de Développement Local (PRODEL) qui vise l'émergence et la responsabilisation des communautés locales, en subdivisé en sous-programmes : (i) Développement Local ; (ii) Aménagement de l'espace Rural ; (iii) Actions d'intérêt global (Protection et restauration de la biodiversité ; Parcs nationaux et aires protégées) ; (2) Du Programme de Renforcement des Capacités Sectorielles (PROSE), comprend les sous-programmes : (iv) Appui institutionnel aux départements ministériels, (v) Appui aux organisations professionnelles et au secteur privé (vi) Appui aux services du secteur rural, et ; (3) De deux sous-programmes transversaux : (vii) Appui à la Micro-finance ; (viii) Suivi du secteur

Dans le cadre du PIDR, 143 projets ont été mis en oeuvre. Une première revue de la mise en œuvre de ces projets a constaté un faible impact en termes d'augmentation sensible de la production agricole et de réduction de la pauvreté. Pour pallier à cette faiblesse et particulièrement à la paupérisation croissante des populations, la Stratégie Nationale de la Réduction de la Pauvreté (SNRP) a été élaborée et approuvée en juin 2003.

La SNRP constitue désormais le cadre global des politiques gouvernementales d'intervention en matière de développement pour les 15 années à venir. Elle vise à réduire de moitié l'incidence de la pauvreté sur la base d'une économie post-pétrolière forte, diversifiée, compétitive fondée sur l'agriculture et l'élevage. Il est également opportun de signaler l'élaboration récente des politiques sous-sectorielles par les départements ministériels en charge du développement rural : (i) Le Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement (SDEA 2003-2020) du Ministère de l'Eau et de l'Environnement ; (ii) le Schéma Directeur Agricole (SDA 2006-2015), du Ministère de l'Agriculture et (iii) le Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE), du Ministère de l'Élevage, en cours de finalisation.

Une étude de mise en cohérence des politiques de développement rural avec la SNRP a permis de mettre en évidence quelques incohérences. Le processus de mise en cohérence a été enclenché³.

2.2.- ÉLÉMENTS DE POLITIQUES DE FORMATION AGRICOLE ET RURALE

2.2.1.- Choix du passé

Formations des agents d'exécution et des cadres d'application

Les choix du passé sont marqués par un ensemble de dispositifs éducatifs tournés vers la production d'employés du secteur public.

« Les systèmes de formation mis en place au lendemain de l'indépendance ont privilégié les formations longues, diplômantes et orientées vers le secteur « moderne » (secteur d'État et grandes entreprises publiques ou parapubliques), afin de former les personnels nécessaires à la création de l'appareil de l'État ainsi qu'à l'encadrement des producteurs, essentiellement pour le développement des exportations (coton, bétail sur pieds) »⁴.

³ Une étude de mise en cohérence des politiques de développement rural avec la SNRP, Cellule Permanente (FREDERIC REONODJI, novembre 2006)

⁴ Évolution des politiques de formation des grandes institutions internationales et orientations récentes de l'Union Européenne (UE), la Banque Mondiale (BM) et la FAO, CNEARC (ESAT1), Synthèse bibliographique, Charles VIGNARD, janvier 2003

« Les diplômés étaient absorbés de manière automatique par la fonction publique dont l'une des caractéristique est l'absence d'objectif de carrière (...) et le privilège donné au rang de l'individu au détriment du travail à accomplir »⁵

Les dispositifs publics sont : L'ÉNATÉ (Ministère de l'Élevage) ; l'École des Techniques d'Agriculture (ÉTA) de BÂ-Illi (Ministère de l'Agriculture et Ministère de l'Environnement et de l'Eau) ; l'École Nationale des Travaux Publics (ÉNTP, Ministère des Infrastructures).

Actuellement la tendance est de délivrer des diplômes équivalents au BEPC + 3 ans.

Formation des cadres supérieurs

Les formations des cadres supérieurs de conception (Agronomes, Docteurs vétérinaires, Zootechniciens, (...), Ingénieurs des Eaux et Forêts) ont été effectuées dans des institutions à l'extérieur du pays, dans le cadre des accords de coopération culturelle.

Formation et encadrement des producteurs

La formation des producteurs pouvait se résumer essentiellement à celle conduite par les dispositifs de formation et ceux de diffusion d'informations et d'innovations des différents systèmes de vulgarisation en cours au Tchad.

L'encadrement et l'appui aux producteurs ont été d'abord développés, de manière majoritaire, par les institutions publiques et parapubliques du Ministère de l'Agriculture: (i) L'Office National de Développement rural (ONDR), créé en 1965. Il intervient sur l'ensemble du territoire national, sauf dans la région du Lac encadrée par la Société de Développement du Lac (SODELAC). (ii) Les Centres de Formation Professionnelle Agricole (CFPA), devenus par la suite Centres de Formation et de Promotion Rurale (CFPR) assurent la formation des agriculteurs, axée sur *des itinéraires techniques et le Développement communautaire, la gestion des intrants et des récoltes.*

Formation et recherche

Les institutions de formation ont joué un rôle important dans la création des dispositifs de formation. Nous pouvons citer (1) l'Institut Tchadien de recherche Agronomique pour le Développement (ITRAD créé en 1998) sur les cendres l'Institut de Recherche sur le Coton Textile (IRCT). Il intervient sur les cultures vivrières et le coton ; (2) le laboratoire de Recherches Vétérinaires et Zootechniques de Farcha (LRVZ rétrocédé au Tchad en 1985) qui s'occupe de la recherche dans les domaines de la Production et de la Santé animale et de la gestion de l'espace ;

2.2.2.- Constats actuels et perspectives

En matière de formation professionnelle agricole et rurale les orientations restent générales.

La CSDR indique que :

« les interventions seront centrées sur le renforcement des formations initiales et professionnelles et joueront un rôle essentiel dans l'émergence d'organisations viables. Elles concerneront d'une part, la formation de techniciens spécialisés pour l'élevage et l'agriculture, et, d'autre part, apporteront une réponse aux besoins identifiés dans le monde rural. »

Dans le DSRNP⁶, la formation des producteurs est également abordée en ces termes.

« En direction des organisations de producteurs, un programme global de renforcement des capacités devrait permettre de les informer davantage sur les méthodes participatives, les techniques de gestion moderne, et les enjeux de l'obligation de rendre compte. D'autres activités en faveur des organisations de producteurs pourront porter sur les échanges d'expériences, notamment avec leurs homologues d'autres pays, ainsi que sur la formation à la prise en charge des fonctions de représentation dans les comités de pilotage mis en place par l'Etat et dans les organisations de la société civile. L'animation et la vulgarisation de thèmes agricoles pourront nécessiter la mise en place de programmes de formation et le

⁵ Étude de la capacité nationale du secteur Développement Rural (NATCAP), programme de coopération technique du Développement rural : Ressources et Institution, BAMBE DANSALA, Consultant (PNUD/FAO), juillet 1994

⁶ Document de la Stratégie Nationale de la Réduction de la Pauvreté (DSNRP)

développement d'un système de communication rurale telle la radio rurale ou la lettre paysanne ».

Ainsi la nécessité de co-construire un cadre stratégique national de formation agricole et rurale a été perçue et des initiatives allant dans cette perspectives sont enclenchées.

Le diagnostic à l'issue de l' atelier des 21, 22, 23 juin 2005⁷, se présente de la manière suivante :

- Depuis les années 80, le désengagement de l'État consécutif aux programmes d'ajustements structurels est marqué par la faiblesse de son soutien aux structures de formation gérées par les administrations et le tarissement des débouchés professionnels fonctionnarisés.
- L'absence de politique globale de formation adaptée aux réalités du marché de l'emploi rural à court, moyen et long terme ;
- Le développement des structures de formation rurale limité par le flou concernant son positionnement institutionnel : dispersion entre les Ministères de l'Agriculture, de l'Élevage, de l'Environnement et Eau, de l'Enseignement supérieur, des Travaux Publics et de l'Éducation nationale;
- L'absence de lien avec le monde professionnel et la recherche,
- L'insuffisance des ressources, notamment d'infrastructures et d'équipements pédagogiques et celle des formateurs qualifiés ;
- Une méconnaissance des besoins en qualification et des demandes de formation pour les différents publics en milieu rural, notamment dans le cadre du transfert de compétences aux organisations professionnelles agricoles;
- La nécessité de revoir les es dispositifs règlementaires ;
- Une offre privée qui se développe et échappe en partie au suivi et évaluation de l'État ;

2.3.- QUELQUES CARACTERISTIQUES DES DISPOSITIFS EXISTANTS

2.3.1.- Répartition

À l'étude de COPIEC sur l'offre de formation professionnelle agricole et rurale au Tchad, réalisé par le Bureau d'études Centrafricano-tchadien, 18 établissements ont été identifiés dont environ 72 % sont privés et 28 % public ; 90 % dans les centres urbains importants (N'Djaména 33% ; Moundou 27 % ; Abéché, Pala, Kélo : 30%)

2.3.2.- Financement

Pour les établissements publics, il apparaît des difficultés à chiffrer efficacement le budget. Ils n'ont souvent des budget budget propre : on note une certaine dispersion, en termes des sources de financement (État, projets, parfois frais de formation pour les commanditaires privés⁸) et de structure du budget. Les salaires sont payés sur le budget État et le fonctionnement des véhicules, les fournitures scolaires et entretien sont payés sur les financements des projets. Ces derniers se substituaient aux allocations budgétaires de l'État notées en baisse.

Les recettes des établissements privés sont essentiellement constitués de frais de formation.

2.3.3.- Faiblesses

Elles sont liées, pour une part importante, à la faiblesse des ressources financières qui rend difficiles voire impossibles : (1) Le recrutement des formateurs qualifiés en nombre suffisant et la promotion de formation continue des enseignants; (2) La réalisation des infrastructures d'accueil et des travaux pratiques ; (3) L'application des méthodes pédagogiques actives.

La mobilisation des ressources allouées ou l'entrée des frais e formation demeure une autre paire de manche.

Il semble également que la formation n'est souvent gérée comme un domaine technique qui exige une maîtrise technique. Le recours aux vacataires est la règle, plus accentué dans les institutions privées (ACFA et CFAP : 0 permanent ; ESTAF : 3 permanent sur 45 enseignants.....)

⁷ : « Pour une re-fondation de la formation professionnelle et technique au Tchad », à N'Djaména dans les locaux du Centre d'Études et de Formation pour le Développement (CEFOD).

⁸ Cas de l'ETA de Bâ-Illi

Ces faiblesses hypothèquent fortement une formation agricole et rurale de qualité dans la perspective d'une agriculture capable de remplir ses différentes fonctions traditionnelles.

III.- CONCLUSION

Cet exercice nous a permis de mesurer la nécessité de disposer des données fiables pour prétendre envisager une analyse objective des dispositifs de formation existants dans la perspective de la refondation de la formation agricole et rurale au Tchad. Les institutions publiques de formation des producteurs demeurent les CFPR qui sont sans moyen. L'offre de formation semble orientée vers le captage des bacheliers dont le nombre a atteint 13.765, session de 2006 .

IV.- ANNEXES

Tableau 1 : Historique de la Formation Professionnelle et Technique dans le Sous-Secteur de l'Élevage (Public)

Paramètres Institutions	Année de Création	Année de Fermeture/ Suspension	Cycle	Promotion	Diplôme	Niveau d'entrée
ENIV	1946	1974	1	20	Diplôme D'Infirmier Vétérinaire (DIV)	CEPET + 2 ans, 312
ENATE	1975	1991	1	15	Brevet d'Agent Technique de l'Élevage (BATE)	5 ^{ème} , 3 ^{ème} + 3 ans, 498
IEZVAC	1963	1974	1	5	Diplôme de Contrôleur D'Élevage (DCE)	3 ^{ème} + BEPCT + 3 ans, 43
IUTE	1974 1984	1979 1989	1	5	Diplôme d'Ingénieur des Techniques d'Élevage (DITE)	Bac + 3 ans, 48
IUSTA	1997	-	1	2		Bac/Niveau équivalent + Concours + 3 ans, 102

Source : Actes de l'atelier COPIEC, des 21, 22, 23, juin 2005 (annexe), consolidé

Tableau 2 : Historique de la Formation Professionnelle et Technique dans les Sous-Secteurs de l'Agriculture et l'environnement (Public)

Paramètres Institutions	Année de Création	Année de Fermeture/ Suspension	Cycle	Promotion	Diplôme, Niveau d'entrée et durée de la Formation et Nombre de lauréats	
ETA ⁹ de Bâ-Illi	1948	-	5	-	Moniteur d'Agriculture (DMA, CEPET + 2 ans) ; Brevet d' Agent Technique d'Agriculture (BATA, 5 ^{ème} et 3 ^{ème} + 2ans) ; des Eaux et Forêt (BATEF, 5 ^{ème} et 3 ^{ème} + 2ans) ; Conducteur des Travaux Agricole (DTCA, 3 ^{ème} + BEPC + 3ans) ; Diplôme d'Enseignement Agricole ou Forestier (DEA ou DEF, Concours interne et test Niveau 1 ^{ère} + BEPC + 2 ans) Nombre de lauréats : 1050	
CETA de DOYABA	1976	1998	2	3	Id ETA	180 (Pendant les troubles)
IUSAE/Sarh	1997	-	2	2	Ingénieur des Travaux Agricoles/ Forestiers	Bac + 3 ans ; 165 formés
CFFM	1987	Session courte			Préposés Forestier	: 651 à partir de 2003

Source : Actes de l'atelier COPIEC, des 21, 22, 23, juin 2005 (annexe), consolidé

⁹ Evolution de la Station de recherche (1944) au Centre d'Apprentissage, Ecole d'Agriculture et Ecole des Techniques Agricoles de Bâ-Illi (ETA)

Tableau 3 : Identification de quelques institutions privé des Formation Agricole et Rurale existantes

Institution		Cycle	Niveau d'entrée et durée de Formation	Diplôme	Nombre des Lauréats/ou effectif
ESTAF	2002	3	Bac ou Diplôme équivalent + test + ¾ ans	Bachelor	
ACFA	1996	1	Bac+ sélection sur dossier+ 2ans	Diplôme des Techniques Agricoles (DTA)	165 sur 241 recrutés
CFAP	2000	5	Bac + Test + 2/3	BTS/Licence professionnel	130 ?
CEGET de Pala	1999	2	6 ^{ème} en Terminal	Brevet D'enseignement Professionnel (BEP) En projet BTA	375 élèves, 2002/2003
Collège agricole de BADJÉ* ¹⁰	2000		CM2 + 4 ans	?	51
Collège agricole de BOUGOUDANE*	1999		CM2+ 4 ans	?	53

Source : * Rapport de Mission COPIEC du 05 au 15 juin 2003(Recensement des structures de formation rurale)

NB :

ENIV : Ecole Nationales des Infirmiers Vétérinaires

ENATE : Ecole Nationale des Techniques de l'Elevage

IEZVAC : Institut d'Enseignement Zootechnique et vétérinaire d'Afrique Centrale

IUTE : Institut Universitaire des Techniques de l'Elevages

IUSTA : Institut Universitaire des Sciences et Techniques d'Abéché

ETA : Ecoles des Techniques d'Agriculture

CETA : Collège d'Enseignement Technique Agricole

ESTAF : Ecole Supérieure des Techniques agricoles et Forestières

ACFA : Association Culturelle pour la Formation Agricole

CFAP : Centre de Formation Agro-Sylvo-Pastorale

CEGET : Collège d'Enseignement Général Elie TAO

Les institutions privés délivrent des diplômes d'école et sont confrontées au problème de baisse constante des effectifs des candidats. Tandis que ces mêmes sont croissants dans les institutions publiques qui offrent plus de garantie d'emploi et surtout les formations sont gratuites.

Les ONG sont nombreuses à intervenir dans la formation agricoles, en particulier sur les thèmes transversaux. Elles sont également confrontées au problème des ressources.

¹⁰ * les deux institutions se proposent de former des jeunes producteurs agricoles (Contenu : Agriculture, Elevage, Economie rurale en dehors des matières générales)

Tableau 4 : Caractéristiques de quelques Institutions de Formation agricoles et rural existantes au Tchad

<i>Institutions</i>	<i>Date de création</i>	<i>Statuts</i>	<i>Public</i>	<i>Contenu</i>	<i>Modalités</i>	<i>Types de Formation</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Pilotage</i>
<i>ÉNATE N'Djaména</i>	1975	<i>Public</i>	<i>Encadrement Intermédiaire</i>	<i>Techniques vétérinaires et Pastorales Animation- Conseil ; Gestion d'entreprise</i>	<i>Formation longue</i>	<i>Initiale et de Promotion interne</i>	<i>Diplômante</i>	<i>Hiérarchie/Pas d'instance d'orientation et de Contrôle</i>
<i>ETA de Bâ-Illi</i>	1988	<i>Public</i>	<i>Encadrement de base et Intermédiaire</i>	<i>Techniques agricoles et Forestières Animation-Conseil</i>	<i>Formation longue</i>	<i>Initiale et de Promotion interne</i>	<i>Diplômante</i>	<i>Hiérarchie/Pas d'instance d'orientation et de Contrôle</i>
<i>Centre Formation Forestière /Milézi</i>	1987	<i>Public</i>	<i>Encadrement de base</i>	<i>Initiation aux techniques de protection des forêts et formation militaire</i>	<i>Session courte</i>	<i>Qualification</i>	-	<i>Hiérarchie/Pas d'instance d'orientation et de Contrôle</i>
<i>IUSAE de Sarh</i>	1997	<i>Public</i>	<i>Encadrement supérieur</i>	<i>Sciences agronomiques et de l'environnement</i>	<i>Formation longue</i>	<i>Initiale et continue</i>	<i>Diplômante</i>	<i>Conseil d'Administration</i>
<i>IUST d'Abéché</i>	1997	<i>Public</i>	<i>Encadrement supérieur</i>	<i>Santé et protection animale et Pastoralisme</i>	<i>Formation longue</i>	<i>Initiale et continue</i>	<i>Diplômante</i>	<i>Conseil d'Administration</i>
<i>ESTAF</i>	2002	<i>Privé</i>	<i>Encadrement supérieur</i>	<i>Sciences et techniques agricoles, forestières ; Production animale</i>	<i>Formation longue</i>	<i>Initiale et continue</i>	<i>Diplômante</i>	<i>Conseil d'Administration</i>
<i>ACFA</i>	1996	<i>Privé</i>	<i>Encadrement Intermédiaire supérieur</i>	<i>Techniques agricoles</i>	<i>Formation longue</i>	<i>Initiale et continue</i>	<i>Diplômante</i>	<i>Conseil d'Administration</i>
<i>CFAP</i>	2000	<i>Privé</i>	<i>Encadrement Intermédiaire supérieur</i>	<i>Techniques agricoles, Forestières, production animale, Agro-alimentaire, Sociologie développement</i>	<i>Formation longue</i>	<i>Initiale</i>	<i>Diplômante</i>	<i>Conseil d'Administration</i>
<i>CEGET</i>	1999	<i>Privé</i>	-	<i>Enseignement Général et techniques</i>	<i>Formation longue</i>	<i>Initiale</i>	<i>Diplômante</i>	<i>Conseil d'orientation /intervenants- zone</i>

